



3 septembre 2014

(14-5006)

Page: 1/2

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

## NOTIFICATION

### *Addendum*

La communication ci-après, reçue le 1<sup>er</sup> septembre 2014, est distribuée à la demande de la délégation de l'Union européenne.

#### Limites maximales de résidus de plusieurs substances présentes dans ou sur certains produits

L'Union européenne souhaite prolonger le délai prévu pour la présentation d'observations au sujet de son projet de règlement de la Commission modifiant les annexes II, III et V du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales de résidus de plusieurs substances présentes dans ou sur certains produits, notifié au moyen du document G/SPS/N/EU/87 (4 juillet 2014).

#### **Le présent addendum concerne:**

- Une modification de la date limite pour la présentation des observations
- La notification de l'adoption, de la publication ou de l'entrée en vigueur d'une réglementation
- Une modification du contenu et/ou du champ d'application d'un projet de réglementation déjà notifié
- Le retrait d'une réglementation projetée
- Une modification de la date proposée pour l'adoption, la publication ou l'entrée en vigueur
- Autres:

**Délai prévu pour la présentation des observations:** *(Si l'addendum élargit le champ d'application de la mesure déjà notifiée, qu'il s'agisse des produits visés ou des Membres concernés, un nouveau délai pour la présentation des observations, normalement de 60 jours civils au moins, devrait être prévu. Dans d'autres circonstances, comme le report de la date limite initialement annoncée pour la présentation des observations, le délai pour la présentation des observations prévu dans l'addendum peut être différent.)*

- Soixante jours à compter de la date de distribution de l'addendum à la notification et/ou (jj/mm/aa): 2 octobre 2014

**Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations:**  **autorité nationale responsable des notifications,  point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:**

Commission européenne  
DG Santé et consommateurs, Unité G-6 (Relations internationales multilatérales)  
Rue Froissart 101, B-1049 Bruxelles

Téléphone: +(32 2) 295 4263  
Fax: +(32 2) 299 8090  
Courrier électronique: sps@ec.europa.eu

**Entité auprès de laquelle les textes peuvent être obtenus:  autorité nationale responsable des notifications,  point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:**

Commission européenne  
DG Santé et consommateurs, Unité G-6 (Relations internationales multilatérales)  
Rue Froissart 101, B-1049 Bruxelles

Téléphone: +(32 2) 295 4263  
Fax: +(32 2) 299 8090  
Courrier électronique: sps@ec.europa.eu

---